



Règlement Championnats Départementaux U16 – 38/73/74

Samedi 14 décembre 2024

Halle Stéphane DIAGANA – Lyon la Duchère

EPREUVES :

Les Minimes font un triathlon soit Général soit Orienté.

RAPPEL TRIATHLON :

- **GENERAL** : une course, un saut, un lancer.
- **ORIENTE** : 2 Courses de famille différente, un concours OU 2 concours, une course.

REGLEMENT CONCOURS :

- Hauteur et perche pas de limitation du nombre de sauts
- Autres concours, 3 ou 4 essais par athlète en fonction du nombre d'engagés sur chacune des épreuves

MONTEES DE BARRE en cm :

HAUTEUR	MIF 1ère barre 1m08	1m08, 1m12, 1m16, 1m20, 1m24, 1m28, 1m32 puis 3cm en 3 cm
	MIM 1ère barre 1m20	1m20, 1m24, 1m28, 1m32, 1m36, 1m40, 1m44 puis 3cm en 3 cm
PERCHE	MIF 1ère barre 1m60	1m60, 1m75, 1m90 puis 10cm en 10cm
	MIM 1ère barre 1m80	1m80, 1m95, 2m10 puis 10cm en 10cm

RECOMPENSES :

Par Comité sont récompensés : Les 3 premiers de chaque année d'âge (Mi 1^{er} année et Mi 2^{ème} année) pour chaque catégorie.

INSCRIPTIONS :

Les **inscriptions des athlètes, ET du jury**, se font sur le site internet du Comité de l'Isère - <http://comite-isere.athle.org/> jusqu'au mercredi 11 décembre à 23h59.

QUOTA de JURY/CLUB pour la Compétition :

 De 2 à 6 athlètes >>	1 officiel
 De 7 à 14 athlètes >>	2 officiels
 De 15 à 22 athlètes >>	3 officiels
 De 23 à 30 athlètes >>	4 officiels
 31 athlètes et plus >>	5 officiels